

BULLETIN 50

Le bulletin d'information de
votre Commune



Téléphone 03 23 70 40 63 - www.montreuilauxlions.fr - panneau pocket

L'accueil de votre mairie est ouvert : du lundi au jeudi de 9h à 12h - Vendredi de 13h30 à 16h30 - Samedi de 9h à 12h

Sommaire

Le Mot du Maire

Page 1

Le mot du Maire

Page 2

Les nuisances sonores
Info pratique

Page 3

Le saviez vous ?
Lutte contre les incivilités
Lutte contre l'influenza
aviaire

Page 4

M.E.R.C.I.S & Les Lionceaux

Page 5

Les grands travaux
CNI & Passeports, un bureau
dédié

Page 6

A noter pour un printemps
serein
Un site, une aide pour le mal
logement
L'état civil
Le bulletin se digitalise

L'année 2023 va voir le début de plusieurs chantiers sur le village.

- Le plus important étant celui de la construction du bâtiment scolaire qui va permettre de mieux accueillir les enfants actuellement installés dans la Salle du Conseil et des Cérémonies.
- Vers la fin mars nous verrons l'ouverture d'un point d'accès en Mairie pour l'obtention des cartes d'identité et des passeports. Ce service sera rendu uniquement sur rendez-vous pris via une ligne téléphonique dédiée.
- L'enfouissement de la ligne Haute Tension venant du carrefour des 3 communes rue de Pisseloup jusqu'à la rue du Parc ainsi que la partie Hameau de Sablonnières, rue de Crouy et des Templiers sera réalisé. Les coupures intempestives et l'aspect visuel seront aussi améliorés de manière significative.
- La mise en place de l'éclairage sur la portion rejoignant les rues des Poncets et Pisseloup afin d'améliorer la sécurité des piétons.
- L'enfouissement du réseau au niveau de la micro-crèche et de l'ancienne Passementerie.

Nous avons en attente les travaux pour l'éclairage du terrain de sports et le changement du grillage.

Des arbitrages financiers devront avoir lieu afin de ne pas augmenter les taux.

Le Budget 2023 sera établi mi-avril, dès que nous connaîtrons avec précisions les dotations de l'Etat.

De nombreuses animations sont prévues sur le village afin de retrouver le rythme d'activité des années passées. Je vous encourage à y participer et j'en profite pour saluer et remercier les bénévoles qui consacrent du temps pour faire vivre le village de façon désintéressée.

A votre écoute avec l'ensemble du Conseil Municipal

Nous vous souhaitons une bonne lecture

13 mai 2023

Concours de feu d'artifice
à Montreuil aux Lions
précédé d'un concert



LES NUISANCES SONORES

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit (art. R1336-5 du Code la santé publique).

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés ... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Bruits de chantier

Ils sont autorisés entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.

- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi

De 9h à 12 et 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

- Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin, les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3e classe (Code pénal R 623-2).

N'hésitez pas à demander avis si votre activité engendre des bruits ou à prévenir par courtoisie.

Info pratique : attention aux démarcheurs ! la mairie ne cautionne aucune démarche commerciale. Ne jamais faire entrer l'individu chez vous. Contacter la gendarmerie en cas de suspicion d'arnaque



Le Saviez-vous ?
Sous la barre des 75 décibels, le risque de détérioration de l'audition est nul.

La limite d'exposition à un volume sonore de 75 dB est fixée à 8 heures par jour. En respectant cette limite, on ne risque pas de perte auditive.

Si le volume sonore passe la barre des 75 dB, le temps 'sans risque' se réduit.



Le passeport

Le terme « passeport » est très ancien : il remonte au XVème siècle et vient de « passe » et « port » : il s'appliquait à l'époque à la libre circulation des marchandises.

Son utilisation pour les voyageurs est attestée dès 1464.

La Carte Nationale d'Identité

Septembre 1921, la carte nationale d'identité se substitue à la présence de 2 témoins dans certaines démarches pour devenir obligatoire et permanente dès 1940.

Le Permis de Conduire

Le 16 août 1889, Léon Serpollet passe le premier examen de conduite sur un tricycle de sa conception, puis obtient en 1891 la première autorisation de circuler à 16 km/h.

Le 14 août 1893, Louis Lépine instaure la nécessité d'obtenir un certificat de capacité pour circuler dans le périmètre de la préfecture de police de Paris.

Les incivilités sont un manque de savoir-vivre : ne fais pas à l'autre ce que tu ne veux pas pour toi-même ! Davantage que les actes, ce sont leurs conséquences qui dérangent. Écritures sur un support non autorisé, odeurs d'urine sur un coin de mur, ornières sur des parterres fleuris, résidus de papiers, déchets de nourriture à emporter, souillures, débris, autant d'incivilités qui décomposent des espaces et paysages qui, s'ils ne sont pas nettoyés, deviennent plus inconfortables.

L'incivil, c'est forcément l'autre ! Non !

La civilité c'est l'affaire de tous au quotidien.

- Toutou s'est oublié sur le trottoir, pensez à prendre un petit sac ou profitez des canicrottes.
- J'ai besoin de stationner : la commune a investi pour proposer de multiples places de parking le long de la D1003.
- J'ai besoin d'opérer quelques gestes mécaniques sur mon véhicule : je reste dans mon garage.
- Une canette de soda, un mouchoir usagé, un mégo de cigarette, un chewing-gum trop mâché, etc., des poubelles publiques sont également mises à votre disposition.



Les trottoirs ? C'est pour les piétons !

Les pistes cyclables ? c'est pour les vélos !

Et pour nous qui aimons nos engins motorisés, la chaussée reste notre seul espace.

Notre commune évolue, se modernise, s'embellit pour le plus grand plaisir de toutes et de tous.

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe et en France dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour,
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux,
- si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant puis contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

Pour en savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>





L'association M.E.R.C.I.S. organise un loto le samedi 11 mars 2023.

Les réservations sont ouvertes au 06 17 67 45 46

Dès 19h vous êtes attendus pour une soirée festive qui vous permettra peut-être de gagner de beaux lots.

L'association Mercis vous propose son

LOTO

Samedi 11 mars 2023
Salle Polyvalente de Montreuil-aux-Lions
Réservation obligatoire au 06 17 67 45 46

Ouverture des portes à 19h
lancement du loto à 20h

**5€ le carton
20€ les 5**

**Venez tenter votre chance
et gagner :**

Télévision, aspirateur, cafetière Dolce Gusto,
platine vinyle, outils, fontaine à chocolat,
yaourtière, gaufrier/donuts, service à fondue,
trancheuse à saucisson, plateau à fromages,
décoration d'intérieur, box, et bien plus encore.

Petite restauration et buvette sur place

LE 19 MARS, LA BOURSE AUX VETEMENTS



L'association les Lionceaux organise une bourse aux vêtements le dimanche 19 mars dans la salle des fêtes.

Pour offrir, pour soi, pour aider, un vêtement fera sûrement votre bonheur.

Pensez développement durable, favorisez la seconde main tout en soutenant une association locale !

MONTREUIL AUX LIONS



BOURSE AUX VETEMENTS PUERICULTURE JOUETS

L'association Les Lionceaux organise sa traditionnelle bourse aux vêtements 0 – 16 ans, matériel de puériculture et jouets

Dépôt des articles le **samedi 18 mars 2023**
de 10h à 17h à la salle polyvalente – Modalités de dépôt sur
demande par mail leslionceaux02@gmail.com
droit de dépôt de 5 € tous les 40 articles.

**La vente aura lieu
le dimanche 19 mars 2023
de 10h à 17h00**

A la salle polyvalente
1€ vous sera demandé en plus de vos achats au profit de
l'association Les Lionceaux
ENTRÉE LIBRE . Sens de parcours imposé



L'association Les Lionceaux a terminé cette belle session, entre les vacances de Noël et de février, par un goûter déguisé pour fêter le carnaval !!

Les enfants ont adoré faire des brochettes de bonbons et se régaler avec de bonnes crêpes pour la chandeleur.

Nous souhaitons la bienvenue aux petits qui viennent d'arriver parmi nous.



Venez partager avec nous fous rires, bonne humeur, activités et jeux tous les jeudis scolaires de 9h à 11h30 à la salle polyvalente de Montreuil Aux Lions, il y a toujours de la place pour les petits non scolarisés.

LES TRAVAUX SE POURSUIVENT AU VILLAGE

Cette année sera rythmée par la poursuite des travaux sur la commune.

Un projet est particulièrement attendu : la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Les travaux de cette huitième classe, subventionnés par l'État et le Conseil Départemental de l'Aisne devraient commencer cette année.

Deux distributeurs se sont installés sur la commune l'un pour les fleurs, l'autre pour les pizzas.

Enfin sont en projet pour le printemps, les ouvertures de deux restaurants sur le village.

Un grand merci aux commerces de proximité, qui par leur volonté d'investir, offrent des services de qualité et participent au dynamisme de la commune.



Création d'un bureau pour la délivrance des cartes d'identité et des passeports

Un nouveau bureau est en cours d'aménagement au sein de votre mairie. Il sera exclusivement dédié à la délivrance des cartes d'identité et des passeports.

Dans l'attente de son ouverture prévue au printemps, nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée durant les travaux.



A noter, pour un printemps serein

Campagne contre les chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires du pin sont des espèces envahissantes extrêmement urticantes et dangereuses pour l'homme et les animaux.

À la sortie de l'hiver, elles descendent des arbres sous forme de procession pour aller s'enfouir dans le sol.

Pour toute observation de chenilles processionnaires du pin, vous pouvez les signaler (en accompagnant votre signalement d'une photo) via ce site :

<https://chenille-risque.info/ou-se-trouvent-les-chenilles-processionnaires-en-france/>.

Campagne contre les frelons asiatiques

Le syndicat apicole du Sud de l'Aisne va procéder à la mise en place du plan national de lutte contre les frelons asiatiques.

Pour votre parfaite information, les pompiers interviennent gratuitement pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur le domaine public et chez les particuliers, dans le département de l'Aisne (uniquement). Pour cela, contactez le référent frelons le plus proche (liste sur le site internet du Syndicat Apicole du Sud de l'Aisne).

<https://syndicatapicolesudaisne.e-monsite.com>

Histologe, un site, une aide pour le mal logement

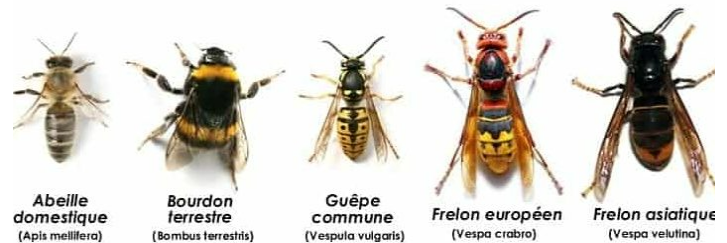


Depuis le 3 janvier 2023, les habitants du département de l'Aisne ont la possibilité de signaler leurs problèmes de logement en quelques clics et les transmettre directement aux services compétents, grâce au nouveau service public « Histologe ».

Ce guichet unique dématérialisé est destiné à toute personne confrontée à une situation de mal logement qu'il soit locataire ou propriétaire. Il permet de signaler entre autre : l'absence de ventilation, d'humidité, la présence de nuisibles, l'absence de chauffage...

<https://histologe.beta.gouv.fr/>

*Le bulletin se digitalise.
Vous avez la possibilité de le recevoir par mail en vous inscrivant sur le site de la mairie.
Seuls votre adresse mail, vos nom et prénom sont nécessaires.*



Dans la mesure du possible, il convient de prendre une photo du nid par sms quand c'est possible, de préciser où il se situe, et de transmettre vos coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone), informations demandées pour le signalement au SDIS 02.

Etat Civil

en date du 18/02/23

Naissances

23/01/23 - Noah et Maël GOSSET

29/01/23 - Liliana FONTEYNE

Décès

22/11/22 - Roger COUILLARD

22/01/23 - Michel HARANG

31/01/23 - Stéphane LAMI

26/02/23 - Monique CAUHAPÉ

